



CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL U15 MASCULIN - 5x5



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER - 2025/2026

Le Comité du Finistère de Basket-ball organise sur son territoire un championnat départemental **U15 Masculin**. Cette compétition se déroule conformément aux divers règlements de la FFBB (règlements généraux, règlement des salles et terrains...), du Comité du Finistère de Basket-ball et selon le présent règlement.

DATES ENGAGEMENT D'ÉQUIPES	Les inscriptions et les brûlages se font sur ComKlub29. - dates limites - 30 août de l'année en cours pour les inscriptions - 3 jours avant la première journée de championnat pour les brûlages
JOURNÉES DE BRASSAGE (fonction des engagements des équipes en D1/D2/D3/D4)	Organisation des journées de brassage : Objectifs : - Évaluer le niveau des équipes - Faire des championnats plus homogènes et adaptés à tous - Se préparer pour la saison Les modalités d'organisation feront l'objet d'une communication spécifique À l'issue de ces journées, un classement général est établi afin de composer les championnats de Phase 1 pour la D1. Dates : - D1 / D2 (16 équipes) - 12/09 & 19/09 - D2 / D3 / D4 - 19/09 & 26/09 Modalités - 2 journées de brassage avant le début des championnats - Les équipes non qualifiées à l'issue du second tour régional sont intégrées prioritairement au championnat D1 avant constitution des poules. Toutes les équipes engagées doivent participer aux journées de brassage établies en fonction du niveau d'évolution souhaité. Règles de participation : - Tous les participants (joueurs – entraîneurs) devront être licenciés le jour de la première journée de brassage : en cas de non-présentation de la licence dématérialisée, une pièce d'identité sera demandée. La personne ne pouvant justifier de son identité ne pourra prendre part aux rencontres (cf art. 48 <u>règlements sportif départemental</u> du CD29)

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Organisation des championnats

Le championnat se déroule en 2 phases pour les niveaux D1, D2, D3 et D4

- une première phase avec 6 journées entre Octobre et Décembre
- des barrages si nécessaires pour montées /descentes des équipes
- une deuxième phase de 10 journées entre janvier et mai

A l'issue des 2 journées de brassage, le Comité se réserve le droit d'ajuster (avec accord des clubs concernés) les engagements en championnat.

1ère phase (de septembre à décembre) :

le championnat pourra être composé en fonction du nombre d'équipes par division de poule(s) de 4 équipes en format aller retour et des poules de 3 ou 5 si nécessaires

- D1
 - 2 poules de 4 équipes,
 - poules équilibrées issues du ranking obtenu à l'issue des plateaux de brassage
 - Le premier de la poule A et le premier de la poule B s'affrontent le samedi 12 décembre 2026 pour un match de barrage en vue de l'accession au championnat régional R3.
- D2
 - 2 ou 4 poules de 4 équipes (fonction du nombre d'équipes inscrites)
 - poules équilibrées issues du ranking obtenu à l'issue des plateaux de brassage. si 4 poules de D2, les poules A et B seront constituées des équipes les mieux classées à l'issue des journées de brassage
 - des matchs de barrages pourront également être organisés le week end du 12 décembre
- D3
 - 2 ou 4 poules de 4 équipes (fonction du nombre d'équipes inscrites)
 - les poules seront constituées avec pour objectif de limiter les déplacements des équipes tout en conservant une cohérence sportive
- D4
 - Nombre de poules défini en fonction des engagements enregistrés, avec une priorité donnée à la proximité géographique des équipes

Phase de barrage à l'issue de la phase 1:

À l'issue de la première phase :

- Le perdant du barrage d'accession au championnat régional est maintenu en D1.
- Les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} des poules A et B de D1 sont qualifiées pour la D1 Phase 2.
- Les équipes classées 4^{ème} des poules A et B de D1 disputent un

barrage.

- Le vainqueur de ce barrage complète la poule de D1 Phase 2.

La poule D1 Phase 2 sera ainsi composée de :

- 1 équipe : perdant du barrage d'accession au championnat régional ;
- 4 équipes : les 2^{ème} et 3^{ème} des poules A et B ;
- 1 équipe : vainqueur du barrage entre les deux 4^{ème} des poules A et B

Soit un total de 6 équipes.

Des barrages pourront être organisés sur les autres divisions afin d'établir les championnats de phase 2, ceux-ci seront communiqués par ailleurs.

2ème phase D1/D2/D3/D4 :

les équipes disputent un championnat en rencontres aller et retour ou Aller simple de janvier à début mai

- 1 poule de 6 équipes en D1, le vainqueur sera déclaré champion du Finistère D1
- 3 poules de 6 équipes en D2 et D3 / D4 (susceptible de modification en cas d'engagement en cours de saison).
- La répartition du nombre d'équipes en D2 à D4 pourra être adaptée en fonction du nombre d'équipes inscrites de façon à favoriser le nombre de matchs joués.

Si à la fin de la compétition :

- Deux groupements sportifs ou plus ont des équipes à égalité de points :
 - Une équipe réserve sera sous-classée par rapport à une équipe première,
 - Une équipe ayant une ou plusieurs pénalité(s) sera sous-classée par rapport à une équipe n'en ayant aucune,
 - Elles seront classées en fonction du meilleur point-avérage particulier, seuls les résultats obtenus entre-elles interviendront dans le calcul de ce point avérage,
 - Si elles sont à égalité au point avérage particulier, elles seront classées en fonction du meilleur point-avérage général,
 - Si elles sont à égalité au point-avérage général, elles seront classées en fonction du quotient (points marqués / points encaissés).
- Lorsque la compétition ne se déroule pas en rencontres "aller-retour", le point avérage est calculé sur l'ensemble des rencontres.
- Une équipe ayant perdu une rencontre par forfait ou pénalité sera considérée comme ayant le plus mauvais point avérage des équipes à égalité de points. La notion de plus mauvais point avérage ne s'applique pas si la sanction découle de points de pénalités infligés pour non-respect des différents statuts.

RÈGLES DE PARTICIPATION			
	Nombre de joueurs autorisés	10 maximum	
	Types de licences autorisées Nombre maximum	Licence 0 ou 0CASTCTC	Sans limite
		Licence 1C, 1CASTCTC, 2C, 2CASTCTC ou 0CT, 0CAST, 1CAST ou 2CAST (hors CTC)	5 maximum
Les licences 0CT ne sont pas autorisées en cas d'équipes en entente			
NOMBRE DE PARTICIPATION AUX RENCONTRES AUTORISÉES	- Un joueur des catégories de pratique U14 et U15 ne peut participer à plus de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs) dans cette même catégorie. Exemple : un joueur U14 ou U15 peut participer avec l'équipe U15 A et l'équipe U15 B sur 3 jours consécutifs. - Un joueur surclassé des catégories d'âge U13 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre sur trois jours de suite (consécutifs). Exemple : un joueur U13 surclassé D15 ne peut participer qu'avec l'équipe U13 ou qu'avec l'équipe U15 mais pas les deux !		
HORAIRES OFFICIELS DES RENCONTRES	- le samedi de 11h à 20h00 - le dimanche de 10h00 à 17h30 (avec accord du club adverse) <i>Possibilité de jouer en dehors de ces horaires après accord des deux clubs !</i>		
REPORT DES RENCONTRES	Les clubs, par accord conjoint sur FBI, peuvent, au plus tard 72h avant la date fixée au calendrier, demander le report d'une rencontre dès lors que celle-ci sera jouée avant le dernier match de la phase en cours. En cas de match non joué, l'équipe responsable de ce fait ou les deux équipes se verra(ont) sanctionnée(s) par un forfait. Il n'y aura pas de report possible pour le dernier match de la phase. La rencontre peut être avancée mais pas reportée.		
CHARTRE DE L'ENTRAÎNEUR	Un entraîneur se doit d'être licencié (avec l'extension entraîner une équipe) majeur ou accompagné d'une personne majeure licenciée . Un joueur ne peut pas être entraîneur / joueur.		
CATÉGORIES AUTORISÉES	- U15 - U14 - U13 surclassé U15 « D15 » (surclassement par médecin de famille) - U12 surclassé U15 « D15 » (surclassement par médecin de famille)		

	● Mixité interdite
PARTICULARITÉS DU CHAMPIONNAT	● Temps de jeu : 4 x 10 minutes ● Prolongations : 5 minutes, autant que nécessaire ● Ballon : taille 7 ● Feuille e-marque V2 ● Défense homme à homme uniquement - défense de zone interdite ● Écrans sur porteur de balle autorisés en D1 uniquement. ● Écrans sur non porteur de balle autorisés. ● L'arbitre ne touche pas la balle sur remise en jeu en zone arrière. ● Pas de changement sur touche quand l'équipe qui possède la ballon est en zone arrière (sauf sur faute, temps-mort, arrêt prolongé)